



Syndicat Autonome des Techniciens de l'Aviation Civile

DAC/SO - BP 70 116 - 33 704 Mérignac Cedex

Bureau National ■ Tél : 05 57 92 84 90 ■ Fax : 05 57 92 84 91

Secrétaire Général ■ Tél : 03 88 59 63 68 ■ Fax : 03 88 59 64 20



[www.satac.fr](http://www.satac.fr)

Strasbourg, le 4 novembre 2008.

Monsieur le Sous-Directeur chargé des Ressources  
Humaines à la DSNA  
DGAC – SDRH

**Objet :** Examen 2008 de 2<sup>e</sup> qualification statutaire TSEEAC

**N/Réf :** SAT/SG 08-034

Monsieur le Directeur,

En apprenant que la date prévue pour la publication des résultats de la deuxième qualification TSEEAC était repoussée du 24 novembre au 16 décembre 2008, nous vous avons fait part des nombreux inconvénients attachés à ce report.

En effet, comme nous vous l'avions rappelé, non seulement la détention de cette qualification peut être un atout non négligeable en CAP lorsqu'on est en concurrence sur un poste proposé en AVE, mais elle est exigée pour être retenu sur un poste donnant accès à l'emploi fonctionnel de CTAC.

De plus, la détention de cette qualification (qui est réputée acquise à la date de réunion du jury) déclenche quelques changements sur les plans indemnitaire et statutaire :

- Versement du taux 1 de la prime de polyvalence, puis au taux 2 quatre ans plus tard
- Passage du niveau 3 au niveau 4 de la prime de technicité après une année
- Possibilité d'être inscrit au tableau d'avancement au grade d'exceptionnel après une année également

Nous vous avons donc demandé de bien vouloir faire le nécessaire pour que les résultats soient publiés **au plus vite**, afin d'éviter de pénaliser les agents concernés sur le plan pécuniaire, et, en tout état de cause, **avant la CAP TSEEAC du 4 décembre 2008**.

Nous venons d'apprendre par vos services que **la réunion du jury a pu être finalement fixée au 1er décembre 2008** et nous souhaitons vous remercier de votre réaction rapide et positive.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre profond respect.

**Pour le Bureau National  
Le Secrétaire Général  
Alain BELLARD**

Copie : Bureau National du SATAc UNSA + mise en ligne sur [www.satac.eu](http://www.satac.eu)